



**FRANCEMÉDIATION**

Réseau d'Acteurs de la Médiation Sociale

# MÉDIATEUR à l'École



# Sommaire

## Préface

Une démarche innovante, Jean-Michel Blanquer et Jacques Mézard	5
Une action dans la durée, Chantal Uytterhaegen	6
La violence à l'école : vers un autre regard pour d'autres pratiques, Eric Debarbieux	7

## Synthèse

10

## 1. Le contexte d'intervention du médiateur à l'École

12

**1. CLIMAT SCOLAIRE ET ÉDUCATION CITOYENNE** 14

**2. MÉDIATION SOCIALE : DE QUOI PARLE-T-ON ?** 14

**3. LA MÉDIATION SOCIALE EN MILIEU SCOLAIRE :  
TOUR D'HORIZON DES PRATIQUES** 15

La médiation sociale à l'extérieur des établissements 16

La médiation sociale à l'intérieur des établissements 16

Les dispositifs portés par l'Éducation nationale 17

La médiation par les pairs 18

**4. L'EXPÉRIMENTATION NATIONALE** 18

L'émergence du projet 18

Les objectifs de l'expérimentation 19

Le dispositif expérimental 19

La carte des territoires expérimentaux 20

Les partenaires et le pilotage de l'expérimentation 21

L'évaluation 21

Les financements 22

## 2. Le métier du médiateur à l'École

23

**1. MISSIONS & ACTIVITÉS** 25

Missions 25

Cadre déontologique 25

Activités 28

Adaptation au contexte local 31

**2. PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION : ÉCOLES, COLLÈGE,  
FAMILLES ET QUARTIER** 32

Liaison école-collège 32

Lien école-familles 33

Lien école-territoire 34

**3. CADRE D'INTERVENTION** 35

Rattachement fonctionnel et hiérarchique 35

Lieux et temps d'intervention 36

Travail en partenariat 36

**4. PROFIL ET COMPÉTENCES** 37

Formation 37

Profil et compétences requises 38

**5. DES EXEMPLES DE PROJETS** 40

<b>3. Résultats &amp; impacts du médiateur à l'École</b>	49
<b>1. LES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DU LIEPP</b>	50
Forte diminution du harcèlement au collège	50
Meilleure prise en compte des phénomènes de violence et changement des comportements	51
Renforcement du lien entre les familles et l'École	52
Augmentation du bien-être et de la sociabilité des élèves	52
Baisse de l'absentéisme	53
<b>2. AUTRES IMPACTS</b>	53
Bénéfices de la médiation par les pairs	53
Impacts sur les pratiques des professionnels des établissements	54
<b>4. Mettre en place un projet de médiateur à l'École</b>	57
<b>1. GUIDE PRATIQUE EN 5 ÉTAPES</b>	60
Réaliser un diagnostic d'opportunité	60
Préfigurer le dispositif et mettre en place le partenariat local	60
Préparer l'organisation du dispositif	63
Lancer le dispositif	65
Mise en œuvre et suivi	67
<b>2. LE SUIVI-ÉVALUATION</b>	68
<b>3. LE FINANCEMENT ET L'INSCRIPTION DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES</b>	69
<b>4. LES FACTEURS DE RÉUSSITE ET LES POINTS DE VIGILANCE</b>	70
Le professionnalisme de l'intervention	70
L'intégration et la complémentarité	70
L'intégration du médiateur dans l'établissement : témoignages croisés	71
La cohérence territoriale et la répartition du temps entre les établissements	72
La pérennité des postes pour un travail de prévention de fond	72
<b>5. L'ACCOMPAGNEMENT PAR FRANCE MÉDIATION</b>	73
<b>Lexique</b>	74
<b>Bibliographie</b>	76
<b>Annexes</b>	78

## FICHES PRATIQUES

Qu'est-ce qu'un médiateur à l'École ?	24
La confidentialité et la transmission de l'information	27
La médiation par les pairs	29
Prévenir et lutter contre les violences et le harcèlement	42
Lutter contre l'absentéisme et le décrochage	44
Développer les comportements citoyens & une culture du dialogue	46

# Préface

## Une démarche innovante

**« Médiateur à l'École » est une démarche innovante de développement de la médiation sociale en milieu scolaire.**

Innovante, cette démarche l'est en premier lieu par la nature du partenariat noué entre des acteurs de la politique de la ville et de l'Éducation nationale, à travers la création de postes portés par des associations de médiation sociale mais intégrés aux équipes des établissements, pour mobiliser les valeurs et principes d'action de la médiation et les compétences des médiateurs sociaux au service du bien-être des élèves à l'école.

Innovante, la démarche l'est aussi par le périmètre d'intervention des postes ainsi créés. Les médiateurs sociaux couvrent à la fois des écoles élémentaires et un collège, ce qui permet d'assurer l'articulation école-collège et la continuité éducative. Ils interviennent à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des établissements, permettant ainsi qu'une vraie continuité territoriale soit assurée en

matière d'éducation aux comportements citoyens et aux règles du « bien vivre ensemble », de veille sociale et de prévention.

Les ministères de l'Éducation nationale et de la Cohésion des territoires sont pleinement engagés, aux côtés des établissements scolaires, des collectivités territoriales et des associations pour prévenir et lutter contre les violences, les conflits et le harcèlement, à l'école comme sur l'espace public, mais aussi pour promouvoir les comportements citoyens et une culture du dialogue et de la tolérance.

L'ouvrage « Médiateur à l'École » est précieux à ce titre, car il permet de faire connaître la démarche, sa singularité, ses atouts, mais aussi ses conditions de réussite à ceux qui pourraient s'en inspirer à l'avenir ; une démarche qui trouve naturellement sa place parmi les actions résolues portées par les ministères de l'Éducation nationale et de la Cohésion des territoires au service des habitants des quartiers populaires.



**JEAN-MICHEL BLANQUER**  
*Ministre de l'Éducation nationale*



**JACQUES MÉZARD**  
*Ministre de la Cohésion des territoires*

# Une action dans la durée

**CHANTAL UYTTERHAEGEN**

*Présidente de France Médiation*

**Si la médiation sociale est une pratique de plus en plus développée dans différents domaines de la vie quotidienne, c'est parce qu'elle propose une approche innovante de prévention et de gestion des violences**, des ruptures sociales ou des situations conflictuelles et qu'elle répond au besoin de plus en plus fort de renouer les fils ténus du tissu social.

Cinq années de mise en œuvre du dispositif « Médiateur à l'École » dans des territoires très différents ont permis de démontrer tout l'intérêt de mettre à disposition de la communauté éducative et des acteurs de la ville des professionnels positionnés en tant que tiers, dédiés à l'écoute, à la prévention des violences et des conflits et à l'exercice de la citoyenneté chez les enfants.

L'expérience a montré que c'est en écoutant les élèves sans les juger, en leur faisant prendre conscience de l'impact de leurs actes ou de leurs propos, qu'on déconstruit les peurs, les préjugés ou les rumeurs et qu'on parvient à faire évoluer leurs comportements à l'intérieur et à l'extérieur des établissements.

Cet espace d'échange indépendant de toute auto-

rité (scolaire ou parentale) créé par la médiation sociale prend d'autant plus de sens qu'il couvre à la fois le parcours de l'élève au sein de l'enceinte scolaire et celui du jeune dans sa vie quotidienne. Mais cette action ne peut se concevoir que dans la durée. La médiation sociale n'a de sens que si elle s'inscrit en coopération et en complémentarité avec les actions de l'ensemble des acteurs éducatifs, au premier rang desquels les parents, les professionnels des établissements scolaires et les acteurs du territoire. Cette coopération se construit dans le temps et suppose un investissement de long terme.

L'école est un lieu privilégié d'apprentissage du « vivre ensemble » : il est donc essentiel que chaque enfant puisse non seulement s'approprier les principes de la citoyenneté à travers l'enseignement des valeurs qui la fondent mais aussi qu'il vive les coopérations, les échanges, les constructions collectives tout au long de sa scolarité.

Cet ouvrage est, pour les acteurs de la médiation sociale, au regard des impacts indiscutables, la possibilité de démontrer l'intérêt d'investir dans la médiation sociale.

# Synthèse



## MÉDIATEUR À L'ÉCOLE : UN « TIERS FACILITATEUR » ENTRE L'ÉCOLE, LES FAMILLES ET LE QUARTIER

### MISSIONS

> P. 14

- Prévenir et lutter contre les violences, les conflits et le harcèlement
- Prévenir et lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire
- Développer les comportements citoyens et une culture du dialogue et de la tolérance.

**Le médiateur travaille avec l'ensemble des acteurs des établissements et de leur environnement :** élèves, familles, enseignants, personnels de direction et de la vie scolaire, assistant de service social, infirmier, psychologue, personnels des associations de quartier et des collectivités territoriales.

### CARACTÉRISTIQUES

> P. 23

#### Du métier :

- Un *tiers impartial et indépendant*, employé par une association, intégré à temps plein au sein des établissements.
- Un *professionnel* dédié à la prévention sociale et à l'éducation aux comportements citoyens.

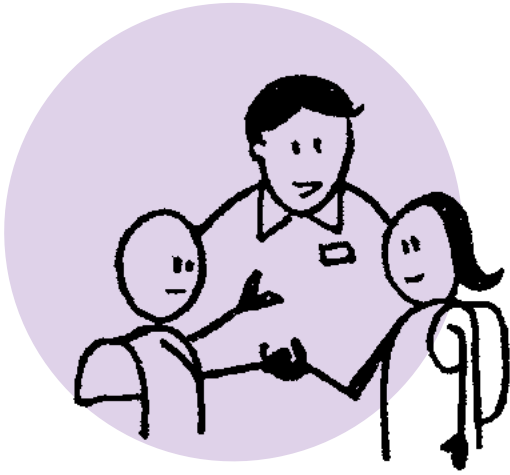
#### Du périmètre d'intervention :

L'activité du médiateur social se partage entre 1 collège et 1 ou 2 de ses écoles élémentaires de rattachement et entre l'intérieur (classes, cour de récréation, cantine...) et l'extérieur des établissements (quartier, abords des établissements, trajet école-domicile).

#### Le médiateur social facilite le dialogue et la cohésion sociale :

- *À l'intérieur des établissements* : prévenir et traiter les situations conflictuelles et les violences entre élèves, lutter contre le harcèlement individuel ou collectif et développer une culture du dialogue et de la coopération.
- *Entre les familles et l'École* : faciliter le dialogue et la compréhension mutuelle, prévenir le décrochage scolaire, l'absentéisme ou l'exclusion.
- *Entre l'établissement et son environnement* : renforcer la continuité éducative entre l'intérieur et l'extérieur des établissements, développer les partenariats.
- *Entre l'école et le collège* : faciliter la transition du CM2 à la 6<sup>e</sup>.





## UN FORT IMPACT SUR L'AMÉLIORATION DU CLIMAT SCOLAIRE AU COLLÈGE

> P. 48

L'impact du projet a été **mesuré par une évaluation externe de grande ampleur** réalisée par le Laboratoire Interdisciplinaire d'Évaluation des Politiques Publiques (LIEPP) de Sciences Po.

- Diminution de **11%** du sentiment de harcèlement au collège. Un impact particulièrement bénéfique pour les élèves les plus vulnérables : baisse de **46%** du harcèlement et de **90%** du cyber harcèlement chez les garçons de 6<sup>e</sup>.
- Amélioration du *bien-être psychologique* et de la sociabilité des enfants
- Modification des *normes de tolérance à la violence* chez les élèves et les équipes éducatives
- Plus grande mobilisation des établissements sur les questions de violence
- Diminution des *absences* chez les élèves de 6<sup>e</sup> et dans les équipes éducatives
- Intensification de la *relation école-famille*, notamment pour les familles les plus éloignées de l'École
- Baisse des *dégradations* matérielles

**UN PROJET  
EXPÉRIMENTÉ  
À GRANDE  
ÉCHELLE**

**156**

établissements  
scolaires, dont  
40 collèges et  
116 écoles

**16**

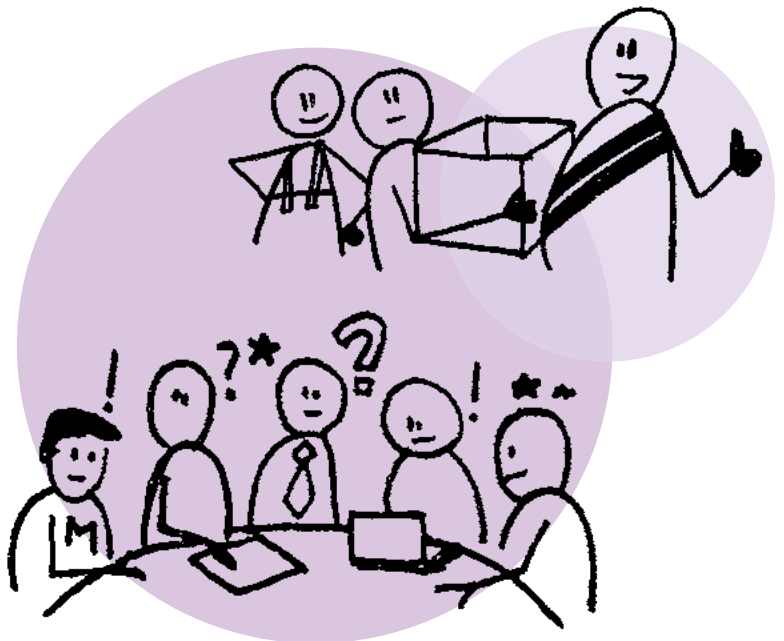
départements,  
12 académies

**30 000**

élèves impactés

## METTRE EN PLACE UN PROJET « MÉDIATEUR À L'ÉCOLE » SUR SON TERRITOIRE

- Guide pratique pour la mise en place d'un projet  
> P. 60
- L'appui du réseau France Médiation  
> P. 73



# QU'EST-CE QU'UN MÉDIATEUR À L'ÉCOLE ?

## MÉTIER, SPÉCIFICITÉS ET TECHNIQUES D'INTERVENTION

**Le médiateur à l'École est un professionnel de la médiation sociale, spécifiquement formé à l'intervention en milieu scolaire.**

### SES MISSIONS :

- Prévenir et lutter contre les violences, les conflits et le harcèlement;
- Prévenir et lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire;
- Développer les comportements citoyens et une culture du dialogue et de la tolérance.

### LES CARACTÉRISTIQUES DU MÉTIER :

- Une posture spécifique de tiers impartial et indépendant. Le médiateur à l'École est employé par une association de médiation sociale, tout en étant pleinement intégré aux équipes des établissements;
- Une déontologie fondée sur l'absence de pouvoir institutionnel et de sanction, la responsabilisation des parties, la neutralité, le non-jugement, la confidentialité;
- Méthodes professionnelles : l'écoute active, les techniques de communication et de gestion de conflits;
- Principes fondamentaux : « aller vers » les personnes (en particulier les plus vulnérables ou les plus isolées) et « faire avec elles », non à leur place.

### UN TRAVAIL DE PRÉVENTION ET DE TRAITEMENT DES SITUATIONS DIFFICILES OU CONFLICTUELLES :

Le médiateur intervient sur 3 niveaux :

- Avant l'apparition de problèmes (prévention primaire, visant à éviter l'apparition de décrochages, de mal-être ou de comportements violents) : un travail d'observation et de détection des difficultés sociales ou scolaires, des tensions ou des conflits, une sensibilisation/

formation aux comportements citoyens (respect, dialogue, tolérance) et aux pratiques d'entraide et de coopération.

- Dès l'apparition de facteurs de risques (prévention secondaire ou traitement, visant à gérer les situations problématiques ou à risque dès les premiers symptômes, pour éviter qu'elles ne s'aggravent) : intervention « à chaud » ou « à froid » sur des situations de conflit, d'absentéisme, de risque de harcèlement ou de décrochage.
- Dans les cas avérés de difficulté scolaire ou de comportement (prévention tertiaire ou remédiation, visant à traiter les problèmes avérés de décrochage par exemple, pour permettre un retour à la scolarisation) : mise en place d'actions et de suivi visant à contribuer à un traitement durable des situations rencontrées, en partenariat avec les professionnels concernés.

### UNE APPROCHE PARTENARIALE

Le médiateur est un généraliste qui a pour rôle d'apporter un premier niveau d'écoute, d'information et d'accompagnement aux personnes et de les orienter, le cas échéant, vers les professionnels qui pourront répondre à leur besoin. Par nature, la médiation sociale suppose un travail partenarial. Le médiateur est un facilitateur, un passeur de relais entre les individus et les institutions ou les partenaires du quartier.

### UN TRAVAIL INDIVIDUEL ET COLLECTIF

- Au niveau collectif : le médiateur à l'École contribue à l'appropriation des règles du vivre-ensemble, au développement d'une culture partagée du dialogue, de la coopération, du respect de la

diversité et de la gestion non violente des conflits.

*Ex. : actions de sensibilisation, projets thématiques, formation à la médiation par les pairs.*

- Au niveau individuel : l'action du médiateur se concentre notamment sur les élèves les plus vulnérables ou les plus en difficulté, en renfort et en complément des actions menées par les autres professionnels.

*Ex. : écoute des élèves, rencontres avec les familles, accompagnement à la recherche de stage, suivi d'élèves en difficulté.*

### UN ACTEUR DE PROXIMITÉ

Le médiateur tisse avec les élèves et les familles un lien de confiance et de proximité qui permettra de libérer la parole sur des situations personnelles ou sociales délicates. Son action se fonde sur une connaissance fine du quartier et des modes de vie des familles.

1. Le ministère de l'Éducation nationale distingue 3 niveaux d'intervention en matière de décrochage scolaire : la « prévention primaire », le « traitement des situations problématiques » et « l'accompagnement ou la remédiation ». Le terme remédiation est utilisé dans le sens « d'apporter un remède à » un problème. Il n'a pas de lien avec la « médiation » sociale. Ces différents niveaux sont inspirés de la prévention santé. Dans le vocabulaire médical, on distingue habituellement la prévention primaire qui agit en amont de la maladie pour éviter son apparition (Ex. : vaccination et action sur les facteurs de risque), la prévention secondaire qui agit à un stade précoce de son évolution (dépistage) pour éviter son développement et la prévention tertiaire qui agit sur les complications et les risques de récurrence, pour éviter l'aggravation de la maladie.



## LE TÉMOIGNAGE DE JENNY ARMOOGUM, MÉDIATRICE À L'ÉCOLE, ASSOCIATION OPTIMA

### “ En quoi consiste la médiation sociale en milieu scolaire ?

*En primaire, j'interviens auprès d'élèves de CM2 principalement. On s'est aperçu que beaucoup arrivent le matin avec un "bagage". Ils s'occupent de leurs frères et sœurs avant de venir à l'école. Une petite bousculade, un petit incident avant d'entrer en classe peut provoquer chez eux de fortes réactions. Avec les enseignants, on a mis en place un atelier de communication. Le but est que les élèves apprennent à mettre des mots sur une émotion et à extérioriser ce qu'ils ressentent, à travers des mimes par exemple. Ils arrivent ainsi à s'exprimer plus calmement. Au collège, je gère plutôt des conflits. J'interviens dans des situations de harcèlement et je fais de la sensibilisation. Je peux aussi entrer en contact avec les familles, quand ces dernières ne répondent pas aux sollicitations de l'établissement.*

### Qu'apporte votre présence dans les établissements ?

*De l'apaisement. Les médiateurs sociaux dépendent d'associations. Nos interventions sont donc plus facilement acceptées par les élèves. J'ai travaillé, par exemple, dans un collège de 1000 élèves, où il y avait beaucoup de tensions. En milieu d'année, les bagarres ont disparu. C'est un résultat que l'on peut obtenir grâce au dialogue avec les élèves. Il est important qu'ils admettent leurs actes et qu'on puisse trouver une solution à leurs soucis. J'ai également formé des élèves à la médiation. Les médiateurs-élèves peuvent ainsi proposer à leurs camarades en conflit, des sortes de tables rondes. La communication est plus simple entre eux. Ils apprennent à gérer les différends et sont bien placés pour remarquer les élèves qui sont isolés.*

### Quelles qualités faut-il avoir pour exercer ce métier ?

*Il faut bien évidemment savoir aller vers les gens et les mettre en confiance. On ne peut pas faire ce travail si on n'a pas d'empathie. Il faut écouter, comprendre, éviter de juger, et surtout être capable de reconnaître une situation qui va au-delà de nos compétences.*



# AXE 1

# PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES ET LE HARCÈLEMENT

## DÉFINITION

### La violence à l'école

La violence peut s'exercer de manière verbale, physique ou psychologique. En milieu scolaire, elle peut prendre la forme d'insultes ou de moqueries, de coups, de racket, de menaces, de bagarres ou de l'exclusion de certains élèves par leurs pairs. La violence en milieu scolaire désigne des actes pouvant se produire à l'intérieur de l'enceinte des établissements, mais aussi sur le chemin de l'école ou encore dans un cadre lié à l'école (cyberharcèlement par exemple). « La violence à l'école se caractérise essentiellement par une accumulation et une répétition de faits qui "font violence" et qui détériorent le climat d'une classe ou d'une école. Ces actes peuvent être "mineurs" d'un point de vue juridique (microviolences), mais ils entraînent une souffrance chez ceux qui y sont confrontés et peuvent perturber les apprentissages scolaires<sup>1</sup>. »

### Le harcèlement scolaire

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre. Lorsqu'un enfant est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, on parle donc de harcèlement.

### Les 3 caractéristiques du

#### harcèlement en milieu scolaire sont :

- La violence : c'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes;
- La répétitivité : il s'agit d'agressions qui se répètent régulièrement durant une longue période;
- L'isolement de la victime : la victime

est souvent isolée, plus petite, faible physiquement et dans l'incapacité de se défendre<sup>2</sup>.

### MISSIONS DU MÉDIATEUR

Partant de la multiplicité des facteurs explicatifs des phénomènes de harcèlement<sup>3</sup> et de violence, l'action des médiateurs sociaux se structure autour d'une approche globale, prenant en compte l'élève dans son environnement social, familial, culturel et scolaire et mobilisant plusieurs leviers d'amélioration du climat scolaire.

#### Prévention

Le médiateur a une mission de prévention des violences et du harcèlement à travers :

- des actions de sensibilisation (individuelle ou collective) auprès des élèves, en lien avec la communauté éducative, en particulier les personnels médico-sociaux : définition du harcèlement, sensibilisation aux bons usages d'internet pour prévenir le cyberharcèlement, actions sur la rumeur...

- un travail en continu visant à développer une culture du dialogue et de la résolution non violente des conflits et à modifier les représentations de la violence : définition d'un comportement violent, compréhension de ses conséquences, déconstruction des perceptions courantes chez les élèves d'une violence « normale » (verbale notamment).

#### Gestion/détection

Le médiateur contribue à :

- détecter les situations de violence et/ou de harcèlement et relayer les informations aux professionnels référents au sein de l'établissement.
- faire évoluer les comportements des élèves face au phénomène en libérant la parole sur le sujet et en

permettant de clarifier les attitudes à adopter face à une situation de violence et/ou de harcèlement.

Le médiateur relaie systématiquement tout cas avéré ou toute suspicion de violence ou de harcèlement aux professionnels référents au sein de l'établissement, dans le respect du protocole mis en place par l'Éducation nationale<sup>4</sup>.

#### Intervention/remédiation

Le médiateur peut être associé à la gestion de cas de violences et de harcèlement notamment pour :

- faciliter la mobilisation des familles de l'élève harcelé et des élèves « harceleurs » ;
- contribuer aux connexions pertinentes entre l'ensemble des professionnels concernés au sein et en dehors de l'établissement ;
- organiser des médiations avec les élèves et/ou leurs parents, en complément des actions (sanctions notamment) mises en place par l'établissement et dans le cadre du protocole de l'Éducation nationale.

### MODALITÉS D'INTERVENTION DU MÉDIATEUR

Le médiateur est un spécialiste de la gestion des conflits.

Il intervient à trois niveaux :

- en amont du conflit, pour le désamorcer au moment où une tension naît ;
- en direct, « à chaud », lorsque le conflit a éclaté pour séparer les parties ;
- « à froid », à travers la mise en place d'une médiation dont l'objectif sera de traiter les causes profondes du conflit.

Sa disponibilité, ses compétences en communication (écoute active) et sa posture de tiers impartial et





indépendant (le médiateur ne juge pas, ne sanctionne pas) en font un interlocuteur plus facile d'accès pour certains enfants, victimes, auteurs ou témoins de violences. Il est dans une position privilégiée pour libérer la parole.

En matière de détection comme de prise en charge de situations de violences et/ou de harcèlement, le médiateur social peut renforcer le travail de l'équipe et le prolonger au sein et en dehors de l'enceinte de l'établissement (abords, trajet domicile-école, quartier) à travers différentes activités :

#### Présence active de proximité

- Détecter des situations via l'observation, l'écoute et les signaler à l'établissement.
- Assurer une veille sur des élèves (potentiellement) victimes de harcèlement par une présence physique rassurante et dissuasive à l'intérieur de l'établissement, aux abords et sur le trajet domicile-école.
- Faire des rappels aux règlements, voire aux consignes et sanctions prévues par l'établissement.

#### Prévention et gestion des conflits

- Mettre en place des médiations (table ronde ou navette) entre les parties pour traiter en profondeur les situations de violence ou de harcèlement : l'utilisation des techniques et méthodes de médiation va notamment permettre l'expression libre des parties prenantes sur leur ressenti (les élèves harcelés et harceleur(s) et/ou leur famille le cas échéant). La reconstitution de l'historique de la situation en favorisera le traitement durable. Le recours à la médiation doit être articulé avec les actions mises en place par ailleurs par l'établissement.
- Assurer un suivi des élèves ayant participé à une médiation, en vérifiant notamment que l'accord conclu au terme de la médiation est bien respecté par les parties.

#### Écoute, accompagnement, mise en relation et suivi

- Assurer un premier niveau d'écoute des élèves victimes, auteurs ou témoins de violences ou de harcèlement.

- Prendre contact avec les familles à la demande de l'établissement pour faciliter la mise en place d'une action conjointe avec les parents.
- Contribuer à la mise en place d'un suivi des enfants concernés par des faits de violence ou de harcèlement en lien avec l'équipe et les familles. Orienter les familles vers des spécialistes lorsqu'un accompagnement est nécessaire.
- Orienter et/ou accompagner physiquement des élèves aux rendez-vous extérieurs.
- Suivre et accompagner la compréhension de mesures disciplinaires (exclusion interne, travaux d'intérêt général...).

#### Actions de sensibilisation

- Mettre en place des actions préventives de sensibilisation à la violence, au harcèlement ou au cyberharcèlement pour les élèves et des actions ad hoc, par exemple avec un groupe au sein duquel un cas de harcèlement ou des comportements violents sont détectés. Ces actions sont mises en place en partenariat avec des acteurs internes ou externes à l'établissement et peuvent s'appuyer sur différents formats et supports d'animation (vidéos, jeux de rôles).
- Mettre en place des actions de sensibilisation pour les familles et les équipes de l'établissement.
- Créer des groupes de parole pour les élèves souvent en conflit.
- Mettre en place des ateliers sur la communication.

#### Projets

- Mettre en place un projet impliquant les élèves dans la production d'un support de sensibilisation (affiches, pièce de théâtre, clip vidéo...) en lien avec des intervenants externes selon les compétences techniques nécessaires.

#### Médiation par les pairs

- Impliquer des médiateurs-élèves dans la veille et la sensibilisation des autres enfants à la non-violence.
- Mettre en place des médiations par les médiateurs-élèves sur les conflits mineurs.

#### Exemples d'actions mises en place :

- Séances de sensibilisation des différentes classes (du CP au CM2) sur le harcèlement et le racket (notamment le racket de goûter).
- Organisation d'une rencontre autour du témoignage d'un invité ayant été victime ou auteur de harcèlement. Intervention d'un sergent-major pour rappeler la loi concernant le harcèlement.
- Projet « Brisez la loi du silence » avec le principal du collège, le CESC, les parents et l'association de médiation de la Ville : sensibilisation des différents acteurs au harcèlement et échange d'informations. Projection des vidéos de l'Éducation nationale et organisation d'une conférence.
- Mise en place d'un « point info » harcèlement avec le CPE.
- Création d'une pièce de théâtre ou d'un clip vidéo sur la thématique du harcèlement ou le respect des différences.
- Action de prévention sur l'usage d'Internet dans une démarche positive et bienveillante, responsabilisation des familles sur l'usage d'internet par les enfants (fermeture des comptes Facebook pour les enfants ayant moins de 14 ans).

#### PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS & INSTANCES/CADRE

- **Interne :** Direction des établissements, personnel vie scolaire, personnel médico-social (psychologue, assistant de service social, infirmier).
- **Externe :** Prévention spécialisée, médiateurs des villes, assistant de service social, Unité territoriale de prévention et d'action sociale (UTPAS), familles, associations.
- **Cadre :** DRE / PRE, CESC / Protocole de traitement des situations de harcèlement de l'Éducation nationale.

1. CÉCILE VAN HONSTÉ, *La Violence à l'école : de quoi parle-t-on ?*, Novembre 2013, Bruxelles.  
 2. Source : [www.agircontreleharcllementalecole.gouv.fr](http://www.agircontreleharcllementalecole.gouv.fr)  
 3. Pr. Éric DEBARBIEUX, *Refuser l'oppression quotidienne : la prévention du harcèlement à l'école*, Rapport au ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, avril 2011.  
 4. « Protocole de traitement des situations de harcèlement dans les écoles et les établissements publics locaux d'enseignement », Ministère de l'Éducation nationale, Eduscol, juillet 2013. <http://eduscol.education.fr/violence>

## LES PRINCIPAUX IMPACTS

Impacts issus de l'évaluation réalisée par le Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP) de Sciences Po (marqués par un \*) et des retours des acteurs de terrain.

### DES RÉSULTATS RAPIDES SUR LE CLIMAT SCOLAIRE

- Diminution de **11 %** du harcèlement au collège\*

L'action du médiateur est particulièrement bénéfique pour les élèves les plus exposés à la violence. Garçons de 6<sup>e</sup> : baisse de **46 %** du harcèlement et baisse de **90 %** du cyber-harcèlement ; filles de 5<sup>e</sup> : baisse de **27 %** du harcèlement verbal.

- Mobilisation accrue des équipes face aux phénomènes de violence\*
- Diminution des absences chez les élèves de 6<sup>e</sup> et dans les équipes pédagogiques\*  
Baisse de **31 %** des élèves de 6<sup>e</sup> ayant déjà « séché » les cours.
- Baisse des dégradations matérielles\*

### UN RENFORCEMENT DES LIENS ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS DE L'ÉDUCATION

- Intensification de la relation École-familles\*  
Baisse de **17 %** des parents n'ayant jamais eu de contact avec l'École.  
Augmentation de **13 %** de parents ayant déjà discuté plusieurs fois avec un enseignant.
- Renforcement des liens entre l'école élémentaire et le collège au bénéfice des équipes, des familles et des enfants.
- Plus grande ouverture des établissements sur le territoire et les partenaires du quartier.

### DES IMPACTS À LONG TERME SUR LES COMPÉTENCES SOCIALES DES JEUNES

- Amélioration du bien-être et de la sociabilité des élèves\*
- Changement des comportements face à la violence\*  
Moindre tolérance des élèves face aux différentes formes de violence, plus grande propension à venir en aide aux élèves victimes de violence.
- Développement des compétences psycho-sociales des élèves (en particulier ceux formés à la médiation par les pairs) : esprit critique, confiance en soi, aptitudes à la communication, au dialogue, au débat.



**FRANCEMÉDIATION**

Réseau d'Acteurs de la Médiation Sociale

Expérimenté en 2012 dans le cadre d'un appel à projets du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), puis déployé dans un nombre croissant d'établissements scolaires, le dispositif « Médiateur à l'école » permet d'aborder sous un angle nouveau la question des incivilités, des violences, du harcèlement et de l'absentéisme.

Le projet repose sur la création de postes de médiateurs sociaux dont le périmètre d'intervention englobe à la fois un collège et une école mais aussi leurs abords et les quartiers dans lesquels ils se trouvent. Pleinement intégrés aux équipes des établissements scolaires, les médiateurs sociaux en milieu scolaire sont dédiés à l'écoute des élèves, au dialogue et au renforcement des liens entre l'école, le collège, les familles et le quartier. L'inscription de leur action dans le réseau partenarial local est au cœur du caractère innovant et des apports spécifiques du projet.

L'évaluation externe du projet, réalisée par le Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (Liepp) de la Fondation Nationale des Sciences Politiques (Sciences Po Paris), a établi la pertinence du projet en objectivant ses impacts, notamment sur le harcèlement, le rapport à la violence, l'absentéisme ou encore le rapprochement des familles éloignées de l'institution.

La réalisation de cet ouvrage est le fruit de plusieurs années de travail, d'expérimentation et de coopération entre diverses structures de médiation sociale du réseau France Médiation. Il propose aux acteurs locaux un cadre méthodologique qui a fait ses preuves et présente les pratiques innovantes et les clés de réussite qui ont été identifiées sur le terrain. Il entend répondre à la fois aux questionnements des collectivités territoriales et des pouvoirs publics qui souhaitent s'investir dans un projet de médiation sociale en milieu scolaire et guider les partenaires opérationnels impliqués dans sa mise en œuvre.

Réseau d'acteurs de la médiation sociale, France Médiation fédère **70 dispositifs publics et privés** représentant 1500 médiateurs sociaux en France. Sa mission est de promouvoir le développement et la reconnaissance de la médiation sociale à travers quatre activités principales : l'animation et la représentation nationale, la formation des professionnels, l'accompagnement au développement ou à la réorganisation de dispositifs, et la coordination de projets d'innovation sociale.

[www.francemediation.fr](http://www.francemediation.fr)

Nous contacter :

[infos@francemediation.fr](mailto:infos@francemediation.fr)

01 55 03 00 85



@FranceMediation

18 euros

